

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 17103 du 2 avril 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Bretagne**

NOR : INTJ1507675S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 65417 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424021S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2015:

Vaillant, Alain	Nigend : 110 676	Numéro de livret de solde : 5 174 598
------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2015:

Le Courtois, Régis	Nigend : 166 991	Numéro de livret de solde : 8 023 056
---------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2015:

Le Botlan, Julien	Nigend : 232 061	Numéro de livret de solde : 8 085 687
Olivier, Céline	Nigend : 306 474	Numéro de livret de solde : 8 104 732
Rose, Axel	Nigend : 318 798	Numéro de livret de solde : 8 092 702
Courtilon, Emmanuel	Nigend : 210 150	Numéro de livret de solde : 8 065 358
Vauléon, Alan	Nigend : 246 287	Numéro de livret de solde : 8 098 237

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 avril 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
H. RENAUD